

INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER



En bref...

Adresse touchée

3055, boulevard des Trinitaires

Investissements

Plus de 280 000 \$

Calendrier

Du 22 août à la mi-novembre 2016

Horaire

Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h
Travaux plus bruyants après 8 h.

Entrepreneur

Maçonnerie Erm inc.

Travaux de sécurisation des façades

Tous les cinq ans, l'Office doit inspecter tous ses bâtiments de cinq étages et plus. C'est une obligation légale pour les propriétaires. À la suite de l'inspection des façades, l'Office doit réaliser des travaux pour sécuriser le revêtement du bâtiment et des balcons. Les travaux suivants permettront de conserver votre immeuble en bon état plus longtemps :

- ▶ le béton et la brique seront réparés à certains endroits;
- ▶ les joints de brique seront refaits à certains endroits;
- ▶ les fissures seront calfeutrées;
- ▶ certains balcons et revêtements seront réparés;
- ▶ les garde-corps, les mains courantes et les clôtures du rez-de-chaussée seront repeints.

Inconvénients

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- ▶ bruit,
- ▶ poussière,
- ▶ présence d'équipements;
- ▶ vous n'aurez pas accès à vos balcons à **certains moments**;
- ▶ **aucun climatiseur ne sera permis quand les ouvriers travailleront sur la façade sur laquelle donne votre logement.**

Surveillez les avis à l'entrée de votre immeuble.

Merci! Votre patience et votre collaboration sont appréciées.

Avec vous



C'est naturel

Rencontre d'information du **11 août** :

- ▶ À cette rencontre, une **vingtaine de locataires** étaient présents.
- ▶ Ils ont été informés sur les travaux à venir. Il a été mentionné qu'ils s'effectueront en 3 étapes, dont les dates sont sujettes à changement si des imprévus se présentent :

- **de la mi-août à la mi-septembre : arrière de l'immeuble;**
 - **de la mi-septembre à la mi-octobre : côté sur la rue Mazarin et avant de l'immeuble à droite de l'entrée principale (côté rue Mazarin);**
 - **de la mi-octobre à la mi-novembre : côté sur la rue Jogues et avant de l'immeuble à gauche de l'entrée principale (côté rue Jogues).**
- ▶ Les locataires ont exprimé leurs préoccupations concernant l'état de la rampe d'accès de l'immeuble, qui est particulièrement dégradée. Martine Laperrière, directrice à l'entretien et aux réparations, en a pris note. Elle a mentionné qu'une première étape pour des réparations à la rampe est déjà en cours. Dans les mois qui suivront la fin des travaux majeurs de sécurisation des façades, des réparations à la rampe seront effectuées.

À vous d'agir — Rôle du locataire

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devrez :

- ▶ enlever votre climatiseur. Comme les travaux sur les côtés et le devant de l'immeuble ne débuteront pas avant la mi-septembre, et même la mi-octobre pour certains, vous l'aurez probablement déjà enlevé;
- ▶ fermer vos fenêtres pour éviter que la poussière entre dans votre logement;
- ▶ préparer votre balcon (voir fiche en annexe);
- ▶ enlever votre antenne satellite (voir fiche en annexe).

Surveillez les **avis sur la porte de votre logement** pour connaître la date des travaux sur votre balcon. L'entrepreneur vous informera au moins 48 heures à l'avance.



Des questions ou des préoccupations concernant le chantier et son déroulement?

Communiquez avec **Julie Chalifour**,
votre agente de liaison, en composant le **514 872-9224**.

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec 



L'OMHM À VOTRE SERVICE!

ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET EXTERMINATION 7 H À 23 H – 7 J/7

514 872-OMHM (6646)

RÉPARATIONS URGENTES ET SÉCURITÉ 24 H/24 – 7 J/7

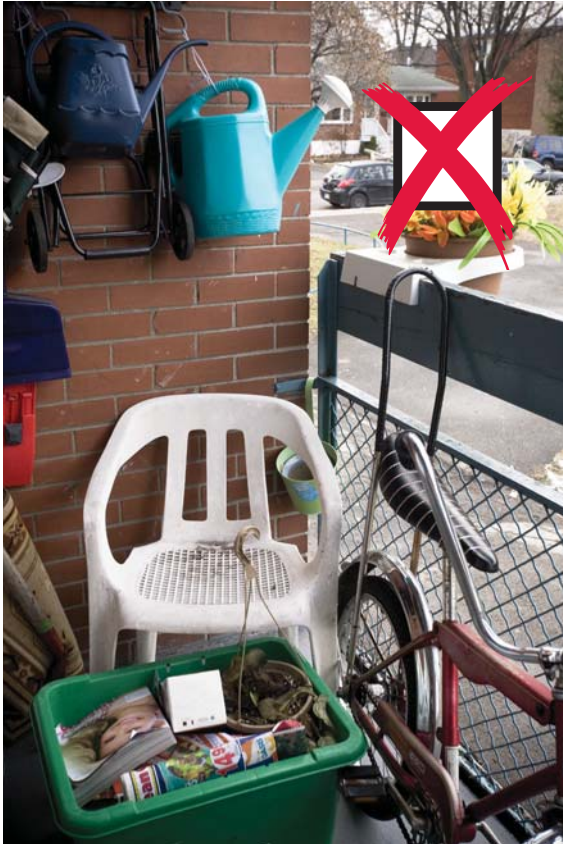
Préparez-vous pour les travaux

À vous d'agir — Rôle du locataire

Votre balcon

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- ▶ **Préparer votre balcon** pour la venue des ouvriers
- ▶ Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes et les antennes satellites accrochées au garde-corps



Balcon dégagé,
prêt pour les travaux



Préparez-vous pour les travaux

À vous d'agir — Rôle du locataire

Vous possédez une antenne satellite ?

Dès maintenant, vous devez :

- ▶ **Faire déplacer votre antenne sur le support prévu à cet effet.**
- ▶ Ce support se trouve sur la toiture de votre immeuble.
- ▶ L'installation doit être faite par la compagnie qui vous fournit l'antenne et le service de câblodistribution.



Les étapes à suivre :

1. **Prenez rendez-vous** avec votre compagnie de câblodistribution.
2. **Avisez le centre d'appels** de l'Office de la visite du technicien au moins **24 heures à l'avance**.
Composez le **514 872-OMHM (6646)**.
3. **Lorsque le technicien sera sur place, appelez le centre d'appels pour les prévenir**.
Un employé de l'Office se déplacera pour lui permettre d'avoir accès à la toiture.
4. Faites-vous **rembourser les frais d'installation** en communiquant avec **Julie Chalifour**,
votre agente de liaison : **514 872-9224**. Ayez votre facture en main.

Votre antenne n'a pas été déplacée avant le début des travaux ? Elle sera débranchée et retirée.

